



Monsieur Claude Wiseler
Président de la Chambre des Députés
Luxembourg

Luxembourg, le 8 octobre 2024

Monsieur le Président,

Conformément à l'article 80 du règlement de la Chambre des Députés, nous vous prions de bien vouloir transmettre la question parlementaire suivante à Monsieur le Premier Ministre et à Monsieur le ministre des Affaires étrangères.

Récemment, une crise diplomatique a éclaté entre la Belgique et le Vatican à la suite des déclarations du Pape François, qui a qualifié l'avortement de « meurtre » et les médecins pratiquant des interruptions volontaires de grossesse d'« assassins à gages ». Le Premier Ministre belge a fermement rejeté ces propos, invoquant le respect de la législation belge et de la liberté des femmes à disposer de leur corps.

Dans ce contexte, nous voudrions poser les questions suivantes :

1. Comment le gouvernement luxembourgeois réagit-il face aux propos du Pape concernant l'avortement et au différend diplomatique qui en a résulté avec la Belgique ?
2. Le Luxembourg entend-il réitérer sa position sur le droit à l'avortement, notamment dans ses relations bilatérales avec le Vatican, et envisager de clarifier sa position sur cette question au niveau international ?

Veillez croire, Monsieur le Président, en l'assurance de notre profond respect.

Taina Bofferding
Députée

Paulette Lenert
Députée